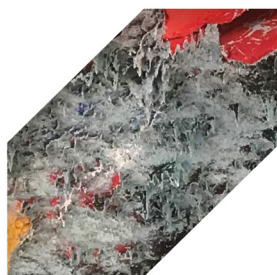
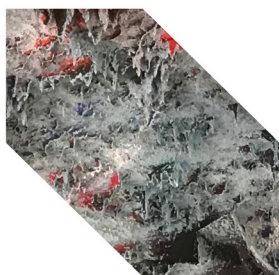


# LU EMBOURG

---

## CANDIDAT AU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME 2022 - 2024



*Plafond de la salle du Palais des Nations  
à Genève où siège le Conseil des droits  
de l'homme*

© MAEE





*Le Luxembourg au Conseil  
des droits de l'homme*

© MAEE

**UN ENGAGEMENT  
DE LONGUE DATE  
POUR LE  
MULTILATÉRALISME  
ET LES DROITS  
HUMAINS**



La promotion et la défense des droits humains est une priorité du Gouvernement luxembourgeois, tant au niveau national qu'à travers les différents vecteurs de son action extérieure.

Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, le Luxembourg a une longue tradition d'engagement actif pour le multilatéralisme et les valeurs universelles. Nous l'avons montré lors de notre mandat de membre élu du Conseil de sécurité des Nations Unies pendant les années 2013 et 2014 et en participant activement en tant qu'observateur aux travaux du Conseil des droits de l'homme depuis sa création en 2006.

En présentant pour la première fois sa candidature au Conseil des droits de l'homme, pour le mandat 2022-2024, le Luxembourg veut continuer d'assumer ses responsabilités dans le contexte multilatéral et souhaite mettre son engagement en tant que membre à part entière du Conseil des droits de l'homme au service de la protection des droits de tous les êtres humains.

## Engagements :

- ✘ **Le Luxembourg s'engage à promouvoir les droits humains dans toutes les enceintes internationales.**
- ✘ **Le Luxembourg s'engage à maintenir ses contributions volontaires pour renforcer le système des Nations Unies et le multilatéralisme dans son ensemble.**



*La délégation luxembourgeoise lors de la  
présentation du rapport national dans le cadre  
du 3e cycle de l'Examen périodique universel,  
Genève, janvier 2018*

© MAEE

UNE COOPÉRATION É  
LES MÉCANISMES DE  
POUR LES DROITS HU  
LA SOCIÉTÉ CIVILE ET  
NATIONALES DES DR



TROITE AVEC  
S NATIONS UNIES  
MAINS,  
LES INSTITUTIONS  
OITS HUMAINS



Signataire de huit des neuf principaux traités internationaux relatifs aux droits humains et de leurs protocoles facultatifs, le Luxembourg coopère de manière étroite avec les organes conventionnels des Nations Unies et participe activement au processus de renforcement et d'amélioration de leur fonctionnement.

Attaché à l'indépendance et à l'intégrité des procédures spéciales, le Luxembourg apporte un soutien financier régulier au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ainsi qu'à différents fonds et programmes soutenant le dispositif des droits humains de l'ONU. En 2001, le Luxembourg a adressé une invitation permanente aux mandataires des procédures spéciales.

Fervent défenseur de l'universalité, de l'inaliénabilité, de l'interdépendance et de l'indivisibilité de tous les droits humains, le Luxembourg s'engage de bonne foi dans le dialogue avec les autres Etats membres de l'ONU à travers le processus de l'Examen périodique universel (EPU) et s'efforce de mettre en œuvre les recommandations qui lui ont été adressées par les Etats membres dans ce cadre. Lors de l'EPU de 2018, le Luxembourg a accepté 135 des 149 recommandations qui lui ont été adressées et s'est notamment engagé à renforcer ses efforts pour combattre toutes les formes de discrimination raciale et de xénophobie.

Sur le plan national, le respect des droits fondamentaux et la promotion de l'état de droit constituent les piliers de la société luxembourgeoise. A travers le Comité interministériel des droits de l'homme, la société civile et les institutions nationales des droits humains sont consultées régulièrement par le Gouvernement luxembourgeois.

## Engagements :

✘ **Le Luxembourg s'engage à soutenir le renforcement et l'indépendance des organes conventionnels des droits de l'homme des Nations Unies et des mandataires des procédures spéciales.**

✘ **Le Luxembourg s'engage au niveau national à poursuivre des consultations régulières avec la société civile et les institutions nationales des droits humains, notamment dans le cadre du Comité interministériel des droits de l'homme.**

# LES QUATRE PRIORITÉS DE L'ACTION DU LUXEMBOURG POUR LES DROITS HUMAINS





## L'appui à l'état de droit, à l'espace civique et aux défenseurs des droits humains et la lutte contre l'impunité

**Au sein du Conseil des droits de l'homme,** le Luxembourg s'engage pour la participation active et sans peur de représailles des défenseuses et défenseurs des droits humains aux travaux du Conseil.

**Au niveau national,** le Luxembourg est en train de mettre en place une procédure de soutien et d'accueil de défenseurs des droits humains sur son territoire et s'engage à travers sa politique de coopération au développement pour renforcer les capacités

des réseaux et organisations de défense des droits humains dans les pays en développement.

**Au niveau international,** le Luxembourg œuvre pour une justice pénale internationale efficace afin de mettre un terme à l'impunité pour les crimes les plus graves touchant l'ensemble de la communauté internationale, tels que le génocide, les crimes contre l'humanité ou les crimes de guerre.

**Contributions :** Le Luxembourg est un contributeur régulier au Fonds au profit des victimes et au Fonds spécial pour la réinstallation des témoins de la Cour pénale internationale, au Tribunal spécial pour le Liban, ainsi qu'aux Fonds des Nations Unies pour les victimes de la torture et pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage. Le Luxembourg soutient également les activités du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits humains.

### Engagement :

**∴ Le Luxembourg s'engage à soutenir la participation active et réelle de la société civile et des défenseuses et défenseurs des droits humains aux travaux du Conseil des droits de l'homme.**



*Rencontre entre Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg, et Nadia Murad, défenseuse des droits humains et titulaire du prix Nobel de la paix, Luxembourg, mars 2019*

© MAEE

# 2

## Le développement durable et l'action climatique fondés sur les droits humains

---

**Au sein du Conseil des droits de l'homme** et dans les autres enceintes des Nations Unies, l'action du Luxembourg s'inscrit dans la réalisation des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 et vise la protection des différents droits humains susceptibles d'être remis en cause par les effets du changement climatique, tels que le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable, le droit à l'alimentation, le droit à l'eau potable, ainsi que le droit au meilleur état de santé possible. Le Luxembourg s'engage pour une couverture universelle des soins de santé et pour une approche basée sur la solidarité, la coopération multilatérale et le respect de l'état de droit en réponse à des crises sanitaires mondiales telles que la pandémie de COVID-19.

**Au niveau national,** le Luxembourg poursuit son effort pour la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat et de l'Agenda 2030, à travers l'objectif d'atteindre zéro émissions nettes à l'horizon 2050, et a placé les droits humains au centre de sa politique de coopération au développement.

**Au niveau international,** le Luxembourg poursuit une politique ambitieuse en matière d'action climatique, soulignant le lien très fort entre le développement durable, la lutte contre le changement climatique et le respect des droits humains à l'échelle de la planète. Le Luxembourg s'engage pour une approche du développement basée sur les droits qui reconnaît l'importance du droit au développement.

**Contributions :** Depuis l'année 2000, le Luxembourg dépasse chaque année l'objectif fixé par les Nations Unies d'allouer au moins 0,7% de son revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD). En 2019 le Luxembourg s'est classé au premier rang mondial en consacrant 1,05% de son RNB à l'APD. Le Luxembourg continue également d'accroître les ressources allouées à la lutte contre les effets négatifs du changement climatique, selon une démarche inclusive qui tient compte du principe de « ne laisser personne pour compte ».

## Engagement :

✘ **Le Luxembourg s'engage à continuer de respecter l'objectif fixé par les Nations Unies et de consacrer 1% de son revenu national brut à l'aide publique au développement.**







*Projet AgriFed, dans le  
domaine de l'agriculture  
résiliente au changement  
climatique au Mali,  
mis en œuvre par ONU  
Femmes et soutenu par le  
Luxembourg, septembre  
2018*

© ONU Femmes

# 3

## L'égalité des genres et la lutte contre les discriminations

---

**Au sein du Conseil des droits de l'homme** et dans les autres enceintes des Nations Unies, le Luxembourg s'engage résolument pour les droits et l'autonomisation des femmes et des filles, leur intégration socio-économique, la réalisation de leur droit à l'éducation et de leur santé et droits sexuels et reproductifs, contre toutes formes de discriminations basées sur le genre et pour la protection des droits des personnes LGBTI. Le Luxembourg soutient le mandat de l'Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre.

### **Au niveau national,**

le Gouvernement luxembourgeois a décidé de se doter d'une politique étrangère féministe dans le but de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, en mettant l'accent sur les droits humains et la représentation et la participation des femmes à tous les échelons de la société. Il a adopté un Plan d'action national « Femmes et paix et sécurité » 2018-2023 pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité. Un Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes LGBTI a également été élaboré en 2018 en concertation avec la société civile.

### **Au niveau international,**

le Luxembourg est depuis 2018 membre de l'initiative intergouvernementale transrégionale « Equal Rights Coalition » (ERC), qui vise à promouvoir les droits des personnes LGBTI.

**Contributions :** Notre engagement se reflète dans le fait que le Luxembourg se situe parmi les 20 contributeurs les plus importants en chiffres absolus à ONU Femmes. Le Luxembourg soutient également le travail de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences.

## Engagement :

- ✘ **Le Luxembourg s'engage à protéger l'universalité, l'inaliénabilité, l'interdépendance et l'indivisibilité des droits humains pour tous, à promouvoir l'égalité des genres et à lutter contre toutes les formes de discrimination.**



*La Chambre des Députés illuminée aux couleurs de l'arc-en-ciel à l'occasion de la semaine des fiertés (Pride Week), Luxembourg, juillet 2020*

© Rosa Lëtzebuerg

# 4

## La protection et la promotion des droits des enfants

---

**Au sein du Conseil des droits de l'homme** et dans les autres enceintes des Nations Unies, le Luxembourg s'engage pour que la voix et les besoins des enfants soient pris en compte dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030. En tant que coprésident du Groupe des amis des enfants et des ODD, le Luxembourg a joué un rôle de premier plan, avec la Bulgarie et la Jamaïque, dans l'adoption de l'engagement mondial « Pour chaque enfant, tous ses droits », qui a recueilli le soutien de 110 Etats membres des Nations Unies, et dans l'adoption dans le contexte de la pandémie de COVID-19 de la déclaration « Protéger nos enfants »,

soutenue par 172 Etats membres et observateurs permanents des Nations Unies.

**Sur le plan national,** le Luxembourg vient de renforcer les ressources et l'indépendance de son défenseur des droits de l'enfant, qui est chargé de veiller à l'application nationale de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. Le Luxembourg est aussi en train de réformer sa loi relative à la protection de la jeunesse en concertation avec le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, afin de garantir une meilleure appréhension de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures appliquées aux mineurs.

**Au niveau international,** la défense et la promotion des droits des enfants constituent une priorité essentielle du Luxembourg, comme en témoignent son rôle de premier plan dans l'adoption de la résolution 2143 sur les enfants et les conflits armés pendant son mandat au Conseil de sécurité des Nations Unies en 2013-2014 et le soutien du Luxembourg aux enfants des migrants, qui s'inscrit dans son engagement global pour les droits humains des migrants et des réfugiés dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du Pacte mondial sur les réfugiés des Nations Unies.

**Contributions :** Le Luxembourg continue de soutenir le mandat de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés par une contribution volontaire régulière et s'investit depuis 2013 dans l'initiative « No Lost Generation » lancée par UNICEF afin d'atténuer les effets du conflit syrien sur l'éducation des enfants en Syrie et des enfants syriens réfugiés dans la région.

## **Engagement :**

**✘ Le Luxembourg s'engage à continuer de s'investir de manière systématique pour les droits des enfants dans toutes les enceintes internationales.**

*Inauguration d'un centre  
d'éducation temporaire  
établi par UNICEF en  
Turquie pour les enfants  
réfugiés syriens, financé  
par le Luxembourg, mars  
2015*

© UNICEF





# ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉ POUR LE MANDAT 2022–2024





S'il a l'honneur d'être élu pour la première fois de son histoire au Conseil des droits de l'homme par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa 76ème session, en 2021, le Luxembourg s'efforcera d'apporter une contribution utile et active aux travaux du Conseil pendant le mandat 2022-2024, notamment dans ses quatre domaines prioritaires : l'appui à l'état de droit, à l'espace civique et aux défenseurs des droits humains et la lutte contre l'impunité, le développement durable et l'action climatique fondés sur les droits humains, l'égalité des genres et la lutte contre les discriminations, et la protection et la promotion des droits des enfants.

Le Luxembourg s'engage à protéger et à promouvoir les droits de tous les êtres humains, dans le cadre d'un multilatéralisme efficace, fondé sur la règle de droit et l'égalité souveraine de tous les Etats, en gardant à l'esprit le but fixé il y a 75 ans par la Charte des Nations Unies dans son article 1: « réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ».

**LES QUATRE  
PRIORITÉS  
DE L'ACTION DU  
LUXEMBOURG  
POUR LES DROITS  
HUMAINS**



1. L'appui à l'état de droit, à l'espace civique et aux défenseurs des droits humains et la lutte contre l'impunité



2. Le développement durable et l'action climatique fondés sur les droits humains



3. L'égalité des genres et la lutte contre les discriminations

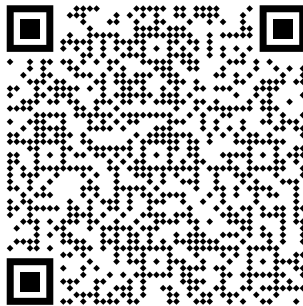


4. La protection et la promotion des droits des enfants

To read this brochure  
in another language,  
please scan the QR code  
below

—

Pour lire cette brochure  
dans une autre langue,  
veuillez scanner  
le QR code ci-dessous



**LU**  **EMBOURG**

---

**CANDIDAT AU CONSEIL  
DES DROITS DE L'HOMME  
2022 - 2024**